

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15313**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de l'Université François-Rabelais de Tours, spécialité Génie de l'Aménagement.

Nouvel intitulé : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Tours, spécialité génie de l'aménagement et de l'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université François Rabelais - Tours

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'école, Président de l'Université de Tours,
Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 113 Sciences naturelles, biologie-géologie, 120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Comme l'ensemble des écoles du réseau Polytech, l'École polytechnique de l'Université de Tours a vocation à former et certifier des ingénieurs reconnus dans leur champ technologique spécifique. La pédagogie mise en œuvre par le réseau conduit à la capitalisation de compétences «métier» spécifiques.

S'appuyant sur une formation solide dans le domaine Aménagement et Environnement, l'ingénieur diplômé de la spécialité Génie de l'Aménagement possède les compétences lui permettant de concevoir et mettre en œuvre des projets complexes d'aménagement, urbains et territoriaux. La définition des objectifs de sa formation s'appuie sur le référentiel des métiers de l'urbanisme, élaboré de 2003 à 2006 par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU).

L'ingénieur diplômé de la spécialité génie de l'aménagement vise quatre métiers-types, inscrits au sein de deux domaines d'activité professionnelle :

I. Domaine "Analyse et prospective territoriale" :

Métier-type 1. Prospective et diagnostic territorial

Métier-type 2. Spatialisation des projets de territoire et planification stratégique

II. Domaine "Conception urbaine et territoriale" :

Métier-type 3. Programmation

Métier-type 4. Mise en œuvre d'opérations d'urbanisme et d'aménagement

1. La connaissance et la compréhension d'un large champ de sciences fondamentales telles que les sciences du projet, les sciences du traitement de l'information, les sciences de la nature, les sciences de la société et la capacité d'analyse et de synthèse qui leur est associée.

2. L'aptitude à mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique liées à l'aménagement, l'ingénierie de projet, l'ingénierie territoriale et urbaine.

3. La maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification, modélisation et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, la prise en compte de la complexité des problèmes spatiaux, la conduite de projet.

4. La maîtrise de l'expérimentation, dans un contexte de recherche et à des fins d'innovation et la capacité d'en utiliser les outils: notamment la collecte et l'interprétation de données, la propriété intellectuelle.

5. L'esprit d'entreprise et l'aptitude à prendre en compte les enjeux économiques, le respect de la qualité, la compétitivité et productivité, les exigences commerciale, l'intelligence économique.

6. L'aptitude à prendre en compte les enjeux sociaux, d'éthique, de sécurité et de santé au travail.

7. L'aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par application des principes de développement durable.

8. L'aptitude à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société.

9. La capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer: exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes, voire la gestion d'entreprise innovante.

10. L'aptitude à travailler en contexte international: maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, ouverture culturelle associée, adaptation aux contextes internationaux.

11. La capacité à se connaître, à s'auto-évaluer, à gérer ses compétences, (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels.

12. L'aptitude à organiser, piloter ou s'insérer au sein d'une équipe projet.

13. L'aptitude à se positionner en tant que professionnel au service d'une maîtrise d'ouvrage en relation avec une maîtrise d'œuvre et une maîtrise d'usage.

14. L'aptitude à associer et travailler avec des champs professionnels spécialisés, liés à l'aménagement et l'urbanisme, tels que ceux

relatifs aux questions énergétiques, aux questions de préservation de la nature, aux questions liées à la conception de toute infrastructure, aux questions économiques, aux questions de sociétés.

15. La maîtrise de l'analyse et de la conception de systèmes, l'utilisation des systèmes de traitement de l'information, spatialisés notamment.

Le décret n° 99-747 du 30 août 1999, modifié par le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002 confère le grade de Master à l'ingénieur diplômé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés exercent principalement leur activité dans les secteurs suivants :

Aménagement et développement régional

Aménagement et développement urbain

Environnement et patrimoine

Transport

Habitat

Tourisme

L'ingénieur diplômé peut prétendre aux emplois

Ingénieur en aide à la maîtrise d'ouvrage

Ingénieur conception en bureau d'études

Ingénieur en entreprise privée d'aménagement

Ingénieur de la fonction publique territoriale

Ingénieur, organisme d'aménagement parapublic

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La durée totale des études pour l'obtention du diplôme est de 10 semestres (300 ECTS) comprenant :

4 semestres d'études supérieures, par un des parcours suivants :

-« Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » qui est un parcours de type Licence,

-Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

-d'une licence scientifique (120 ECTS)

-du cursus d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)

6 semestres du cycle ingénieur représentent 180 crédits ECTS et comprennent :

- des modules scientifiques et techniques (1880 h) : 120 crédits ECTS

- Anglais (210 + 72 h) : 14 crédits ECTS

- des sciences économiques et sociales (190h) : 10 crédits ECTS

- 3 stages (33 semaines minimum), stage ingénieur : 36 crédits ECTS

Les critères d'attribution du diplôme reposent sur :

-la validation des 6 semestres du cycle ingénieur

-la validation du niveau B2 en anglais

-la validation des stages

-une mobilité internationale de 8 semaines minimum, dans le cadre de la formation

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignant-chercheurs, enseignants.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignant-chercheurs, enseignants.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Directeur de l'école, responsable VAE de l'école, enseignants-chercheurs de l'école, professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master. Autres certifications : Le titre permet l'entrée en Master d'Administration des Entreprises (régime spécial)	Accord spécifique avec plusieurs Universités scientifiques en Chine

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Code de l'éducation Art L. 642-1 deuxième alinéa

Décret 99-747 du 30 août 1999 modifié

Décret 2001-242 du 22 mars 2001

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, créée par Décret n°2002-964 du 2 juillet 2002 (JORF 9 juillet 2002).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Spécialité Génie de l'Aménagement habilitée pour 6 ans. Label Eur-Ace.

(voir JO du 25 février 2012 (Arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Diplômés de l'école au 30/09/2012 : 3787

Flux de sortie au 30/9/2012 : 206 (Génie de l'Aménagement : 71)

Effectifs : 1030 élèves ingénieurs en 2012-2013

Autres sources d'information :

Site WEB du réseau Polytech : <http://www.polytech-reseau.org>

Site WEB de l'école : <http://www.polytech.univ-tours.fr>

directeur.da.polytech@univ-tours.fr

directeur.polytech@univ-tours.fr

[Université François Rabelais \(Tours\)](#)

Lieu(x) de certification :

Polytech Tours, 64 avenue Jean Portalis, 37 200 Tours

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

CESA : Centre d'Etudes Supérieures en Aménagement (Université de Tours) créé en 1969.

Etudiant diplômé en Magistère d'Aménagement de 1988 à 2007.

Certification précédente : Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de l'Université de Tours (Polytech'Tours), spécialité Génie de l'aménagement

Certification suivante : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Tours, spécialité génie de l'aménagement et de l'environnement